

Règlement de la marche

L'ETINCELANTE - 7 juin 2026

Article 1 - Objectif de la manifestation

L'Institut de Cancérologie de Lorraine organise la 3^{ème} édition de sa marche course, l'Étincelante, le dimanche 7 juin 2026 au départ du Complexe Sportif de Mancés à Houdemont de 9h à 14h. Les bénéfices de cette manifestation seront reversés au Pôle Recherche de l'Institut de Cancérologie de Lorraine pour la lutte contre le cancer.

Article 2 - Parcours et programme

Cet événement sportif propose 3 parcours :

- Un trail de 15,9km
Le trail est réservé aux personnes ayant une condition physique et une pratique régulière adaptée. Il sera obligatoire de disposer d'un PPS (Parcours Prévention Santé) valide et à jour pour participer au trail. Le parcours est d'une distance de 15,9km avec 259m de D+ le départ se fait à 10h00, après un échauffement collectif.
- Une marche familiale de 4,5km
La marche est ouverte à tous les participants quel que soit leur niveau de forme physique et âge (accessible aux poussettes et enfants). Elle consiste en une promenade sur un parcours de 4,5km dans la ville de Houdemont, le départ se fait à 10h10, après un échauffement collectif.
- Une marche sportive ou course de 8,3km
La marche sportive ou course est destinée personnes ayant un niveau de forme physique et âge adaptés, souhaitant relever un défi physique pour soutenir la cause du cancer (déconseillés aux enfants et non accessible aux poussettes). Le parcours est d'une distance de 8,3km avec 169m de D+ le départ se fait à 9h45, après un échauffement collectif.

Cette manifestation n'est pas une compétition. Il ne sera effectué aucun chronométrage et il n'y aura aucune distribution de dossard, ni de récompense. Les participants effectuent le parcours sous leur propre et exclusive responsabilité.

Pour le programme détaillé de la matinée merci de consulter notre site internet www.icl-lorraine.fr.

Article 3 - Inscription et modalité

La participation à l'événement est ouverte à toute personne souhaitant soutenir la lutte contre le cancer et l'ICL.

Les frais d'inscription sont de 10€, ceux-ci ne donnent pas lieu à un reçu fiscal. L'ensemble des bénéfices seront destinés à la recherche contre le cancer menée à l'Institut de Cancérologie de Lorraine.

Une paire de chaussettes de sport logotée « Étincelante » (2 tailles disponibles) et une collation vous seront offertes.

L'inscription se fait sur le formulaire en ligne : <https://don-icl-lorraine.iraiser.eu/etincelante2026/~mon-don>

Les inscriptions en ligne seront closes au plus tard le 4 juin 2026. Il sera possible de s'inscrire sur place le jour même, la paire de chaussettes sera remise en fonction des stocks disponibles.

Article 4 – Pour les Mineurs

Les inscriptions des mineurs doivent être effectuées par leurs représentants légaux. Les mineurs prenant part à la manifestation doivent être surveillés et accompagnés par leurs représentant légaux, qui s'engagent à les prendre en charge pendant toute la durée du parcours et à assurer leur sécurité.

L'inscription pour les enfants de moins de 12 ans est gratuite. Si vous souhaitez qu'une paire de chaussettes soit remise à votre enfant, il convient de s'acquitter d'un règlement de 5€ directement sur place le jour de la marche (taille adulte 37-41 ou 42-46, dans la limite des stocks disponibles).

Article 5 – Remboursement et annulation

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement quel qu'il soit.

L'Institut de Cancérologie de Lorraine se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours ou d'annuler ou de reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du participant en danger.

En cas de force majeure, de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité (attentat, crise sanitaire...), l'Institut de Cancérologie de Lorraine se réserve le droit d'annuler l'événement ou d'arrêter l'événement en cours. Dans ce cas-là, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité réclamée. Les bénéficiaires iront au pôle recherche et les paires de chaussettes pourront vous être remises selon les modalités instaurées.

Article 6 – Retrait des chaussettes

Les paires de chaussettes pourront être retirées :

- Le vendredi 5 et samedi 6 juin 2026 au Leclerc de Vandoeuvre-lès-Nancy (modalités à venir).
- Sur place le jour même, le dimanche 7 juin 2026 à partir de 9h.
- A l'office de tourisme de Nancy (date à venir).

D'autres créneaux de retrait des paires de chaussettes seront proposés courant juin 2026.

La remise des paires de chaussettes se fait dans la limite des stocks et tailles disponibles.

Un justificatif d'identité ou le mail de confirmation d'inscription sera exigé pour le retrait.

Le retrait par un tiers est possible. Le tiers devra présenter un justificatif d'identité ou le mail de confirmation d'inscription de la personne pour laquelle il se présente ainsi qu'une pièce d'identité à son nom propre.

Aucune paire de chaussette ne sera remise avant la date du 27 mai 2026. Aucune paire de chaussettes ne sera envoyée par la poste.

Les paires de chaussettes non retirées le dimanche 7 juin 2026 à 13h seront acquises à l'Institut de Cancérologie de Lorraine et ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement.

Article 7 - Certificat médical

Cet événement n'est pas une compétition. Pour marche familiale et la marche sportive ou course aucun certificat médical ne sera réclamé. Cependant, il est vivement conseillé de vérifier auprès de votre médecin les contre-indications possibles. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables d'une déficience physique d'un participant durant la manifestation.

Pour le trail, il sera obligatoire de disposer d'un PPS (Parcours Prévention Santé) valide et à jour pour participer au trail. Le PPS sera demandé lors du retrait des chaussettes.

Les participants mineurs seront dans l'obligation de détenir une autorisation parentale ou des tuteurs légaux, pour la participation à une des épreuves sportives de l'événement.

Article 8 - Assurances

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit auprès de Beag Groupe une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile.

Domage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun. Les inscrits participent à cette manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 9 - Droit à l'image

Par sa participation à L'Étincelante, chaque participant autorise expressément et tacitement l'Institut de Cancérologie de Lorraine à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son image, sa voix et ce, quel qu'en soit le support, dans le cadre de la promotion de cette manifestation.

Article 10 - Sécurité

Les participants s'engagent à respecter le code de la route et les consignes données par l'organisateur avant et pendant la manifestation par le biais de ses signaleurs.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours. A noter que pour des raisons de sécurité, le nombre de participants a été limité à 2 000 personnes.

Les chiens et tout autre animaux de compagnie sont fortement déconseillés.

Des équipes médicales et des secouristes (Sécurité Civile) seront présents pour toute urgence. En cas de besoin, le participant doit se rendre au poste médical.

La sécurité Civile assure la sécurité tout au long de l'événement sportif de 9h à 14h.

Article 11 – Food Trucks hygiène et sécurité

Les stands alimentaires doivent respecter toutes les normes sanitaires et d'hygiène en vigueur. Les produits alimentaires doivent être stockés, préparés, et servis dans des conditions conformes aux règles de sécurité alimentaires (Règlement (CE) n°852/2004).

En cas de contamination ou d'intoxication alimentaire liées aux produits servis par un des Food Trucks présent lors de la manifestation, celui-ci sera pleinement responsable des dommages causés. L'Institut de Cancérologie de Lorraine se retire de toutes responsabilités.

Article 12 – Village nature et associatif

Toute la durée de l'événement un village nature et associatif sera mis en place avec une dizaine de stands sur la thématique de la nature et de la vie associative à Houdemont.

Des tables et des bancs seront mis à disposition du public tout au long de l'événement.

Article 13 – Protections des données

Les informations recueillies lors de l'inscription sont enregistrées par l'Institut de Cancérologie de Lorraine dans un fichier informatisé. Elles sont nécessaires au traitement des inscriptions des participants et plus généralement à l'organisation de l'événement et aux communications qui y sont liées. Elles ne feront pas l'objet de communication autre et resteront confidentielles.

Article 14 – Newsletter L'Étincelante

L'inscription à l'Étincelante implique obligatoirement pour le participant l'abonnement aux newsletters de cet événement (informations pratiques). Le participant pourra se désabonner à tout moment en cliquant sur le lien en bas de chacune de ces newsletters.

Article 15 – Règlement

La participation à la manifestation L'Étincelante implique l'acceptation expresse et le respect par chaque personne inscrite du présent règlement.